

1. OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDEES

1.1. GENERALITES

Le Département de l'Environnement et de l'Equipeement de la République et Canton du Jura a confié à Lignum Jura, communauté jurassienne en faveur du bois, la réalisation d'un programme de promotion du bois intitulé « Augmentation de l'utilisation du bois indigène ». Un des volets du programme touche à la formation des apprentis dessinateurs en bâtiment fréquentant le Centre professionnel de Delémont. Il a pour objet de stimuler l'imagination des élèves face la construction en bois et est organisé sous la forme d'un concours d'idées.

A ce jour nous avons réalisé les éditions suivantes :

- en 2005, avec le thème de la «cabane forestière sur le site du Bérider», Commune de Delémont
- en 2007, avec le thème du «mobilier urbain», dans un contexte libre

Au vu du succès rencontré, nous lançons une troisième édition au début du deuxième semestre de l'année scolaire 2008-2009, en reprenant les principes mis en pratique précédemment.

2. ORGANISATION

2.1. MANDANT

La République et canton du Jura, représentée par le DEE (Département de l'Environnement et de l'Equipeement) agit comme mandant.

2.2. COORDINATEUR

Lignum Jura par son comité est le responsable de l'organisation générale du concours d'idées et de la coordination entre les différents partenaires.

2.3. PARTENAIRES

Les partenaires pour mener à bien un tel projet sont :

- L'APAJ (Association professionnelle des architectes jurassiens)
- Le CPD (Centre professionnel de Delémont)

2.4. LANGUE DE LA PROCEDURE

La langue de la procédure est le français.

2.5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront faites par les enseignants du CPD. Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Toutefois, un projet collectif ne pourra pas regrouper plus de trois apprentis(es).

2.6. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions des apprentis(es) seront remises aux enseignants jusqu'à fin février et débattues entre les maîtres auxiliaires, les partenaires et le coordinateur. Un document contenant les réponses sera remis aux élèves dans les plus brefs délais.

2.7. PRESENTATION DES PROJETS

Les projets comprendront tous les documents nécessaires à juger les critères qualitatifs et énoncés dans le chapitre 4.

2.8. ANALYSE DES PROJETS, REPARTITION DES PRIX

L'analyse des projets et la répartition des prix ne sont pas publiques. Le mandat confié au jury se déroulera dans les locaux du Centre professionnel.

2.9. ANNONCE DES LAUREATS

Les auteurs des projets primés seront avertis par écrit, une liste exhaustive des lauréats sera envoyée :

- Au Département de l'Environnement et de l'Equipement de la République et canton du Jura
- A l'Office cantonal de l'Environnement
- A Lignum Jura
- A l'Association professionnelle des architectes jurassiens (APAJ)
- Au Centre professionnel de Delémont
- Aux médias (liste à définir)

2.10. EXPOSITION PUBLIQUE

Après annonce des résultats, diverses expositions publiques seront organisées.

2.11. UTILISATION DES DOCUMENTS ET PROJETS DES APPRENTIS

Tous les documents remis par les apprentis seront laissés à disposition du coordinateur pour une période de 12 mois.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. CARACTERISTIQUES GENERALES, COMMENTAIRES

Le but du présent concours est de promouvoir la construction en bois.

Le concours s'intitule «**une terrasse en bois**». Lignum Jura donne aux apprenti(e)s un contexte de départ sous la forme d'un bâtiment principal existant sur lequel ils doivent greffer « une terrasse en bois ».

3.2. PROGRAMME

Le programme est le suivant :

- une terrasse en bois légèrement surélevée par rapport au sol, d'une surface minimale de 12 m² avec un sol en bois indigène. Elle peut être implantée sur les façades Sud et/ou Ouest. Elle peut être agrémentée de végétation plantée dans des bacs en bois ou dans le terrain
- Une couverture de terrasse fixe ou mobile avec une structure en bois protégeant de la pluie et du soleil
- un réduit couvert en bois d'une surface minimale de 10 m², avec ou sans fenêtres, destiné à abriter divers matériels utilisés en été, voire quelques vélos
- des surfaces de circulation reliant l'entrée du bâtiment principal, la terrasse, le réduit et les accès aux voies publiques
- un mobilier (table, chaises, bancs, ...) pouvant rassembler 10 personnes autour d'un repas.

En fin février 2009 les concurrents proposeront leurs concepts en même temps qu'ils poseront leurs questions (voir point 2.6) aux maîtres auxiliaires, aux partenaires et au coordinateur. Lignum Jura répondra aux questions posées dans les plus brefs délais.

3.3. UTILISATION DU BOIS

Une utilisation rationnelle et maximale du bois est souhaitée.

Le concept de l'utilisation du bois (modularité, conception, coûts, réutilisation, série etc.) primera par rapport au détail technique de construction.

Pour des raisons éthiques et écologiques on renoncera au maximum aux bois exotiques.

3.4. AUTRES MATERIAUX

L'utilisation d'autres matériaux est possible mais dans une moindre mesure, le but étant de promouvoir le bois.

3.5. DOCUMENTS REMIS AUX APPRENTIS

Le présent règlement.

Un fichier contenant la situation, plans et, élévations décrivant le bâtiment principal servant de point de départ au présent concours.

4. DOCUMENTS A REMETTRE

Au minimum tous les documents demandés, à savoir :

4.1. PLAN DE SITUATION A L'ECHELLE 1/100 (sur une des deux planches)

Comprenant le bâtiment principal, ses alentours, ses accès et le projet.

4.2. PROJET A L'ECHELLE 1/50 (1ère planche)

Comprenant tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet.

4.3. PROJET A L'ECHELLE 1/20 (2^{ème} planche)

Comprenant les détails de la terrasse.

4.4. MAQUETTE A L'ECHELLE 1/50

Comprenant l'intégralité du bâtiment principal, le projet et les alentours côté projet afin de décrire parfaitement le projet et son environnement.

4.5. UN RAPPORT EXPLICATIF SUR L'UTILISATION DU BOIS

Comprenant : Croquis et textes

4.6. FORMATS DES DOCUMENTS

Format : A1 (84x59,4 cm) deux planches.

4.7. PRESENTATION

Admis : Libre.

Les projets devront rester anonymes. Chaque concurrent choisira une devise qui figurera sur tous les documents remis y compris la maquette.

5. CRITERES D'APPRECIATION

5.1. ORIGINALITE

5.2. QUALITES DU PROJET

5.3. ADEQUATION, COMPLEMENTARITE AU BATIMENT PRINCIPAL

5.4. TECHNIQUE DU BOIS, FAISABILITE, CONSTRUCTION EN SERIE

5.5. UTILISATION DES MATERIAUX, RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT

5.6. PRESENTATION

5.7. CRITERES D'ELIMINATION

Non respect du cahier des charges.

5.8. EXAMEN DES PROJETS

Les projets seront examinés par un jury composé des personnes suivantes :

- M. Mariniello – Architecte – (République et Canton du Jura) à confirmer
- M. Staehelin – Architecte – (APAJ) à confirmer
- 2 membres du comité de Lignum Jura
- 1 artiste, M. P. FÜRST à confirmer

5.9. CONFIDENTIALITE, PROCEDURE

Tous les documents livrés seront traités selon le même principe.
Toute procédure de recours est exclue.

6. CONSTITUTION DES PRIX

Une somme de Fr. 3'000.— est mise à disposition du jury et sera répartie entre les projets primés.